

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 20033

Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à "CEYRESTE - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien"

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement du haut de l'avenue Eugène Julien sur la commune de Ceyreste.

Par délibération n°VOI 015-5469/19/BM du Bureau de Métropole en date du 28 février 2019, une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € a été créée.

Lors de la réalisation des études, il est apparu nécessaire d'élargir le profil en travers pour intégrer une bande cyclable ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la surface à aménager.

En outre divers aménagements ont dû être ajoutés en phase conception. Ainsi, l'aménagement paysager du site, le réseau d'arrosage des espaces verts, les acquisitions foncières, les caractéristiques géologiques du site (terrain rocheux calcaire), la réalisation de murs de soutènement, le réseau d'éclairage, les réseaux fibre optique, le déplacement d'un poste transformateur et l'absence d'exutoire sur lequel se raccorder, ont nécessité une prise en compte de travaux complémentaires.

Ainsi, l'opération d'investissement n°2019104100 intitulée « Ceyreste – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » inscrite au budget pour un montant initial de 1 500 000 € doit être revalorisée de 1 200 000 €, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 2 700 000 €.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 16 décembre 2021

10448

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à "CEYRESTE - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement du haut de l'avenue Eugène Julien sur la commune de Ceyreste.

Ce nouvel aménagement, sur environ 350m, a pour objectifs la sécurisation des déplacements des modes doux, la formalisation de places de stationnement et la réduction de la vitesse des véhicules depuis le chemin du Garlaban jusqu'au parking du centre aéré.

Le projet prévoit l'aménagement d'une chaussée à double sens de largeur 5 mètres contiguë e avec une bande cyclable montante de largeur 1,50 mètres matérialisée par un marquage au sol et un revêtement de teinte différente portant la largeur totale à 6,50m.

Un trottoir continu de largeur 1,80 mètres minimum sera aménagé côté Est. Le stationnement au droit du camping sera rétabli et de nouvelles places de stationnement seront créées. Elles pourront être longitudinales ou en bataille en fonction de l'emprise disponible.

Par délibération n°VOI 015-5469/19/BM du Bureau de Métropole en date du 28 février 2019, une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € a été créée.

Lors de la réalisation des études, il est apparu nécessaire d'élargir le profil en travers pour intégrer une bande cyclable ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la surface à aménager.

En outre divers aménagements ont dû être ajoutés en phase conception. Ainsi, l'aménagement paysager du site, le réseau d'arrosage des espaces verts, les acquisitions foncières, les caractéristiques géologiques du site (terrain rocheux calcaire), la réalisation de murs de soutènement, le réseau d'éclairage, les réseaux fibre optique, le déplacement d'un poste transformateur et l'absence d'exutoire sur lequel se raccorder, ont nécessité une prise en compte de travaux complémentaires.

Ainsi, l'opération d'investissement n°2019104100 intitulée « Ceyreste – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » inscrite au budget pour un montant initial de 1 500 000 € doit être revalorisée de 1 200 000 €, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 2 700 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°VOI 015-5469/19/BM du Bureau de Métropole en date du 28 février 2019
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 14 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien sur la commune de Ceyreste ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération 2019104100 intitulée « Ceyreste – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » pour un montant de 1 200 000 € TTC portant le montant de l'opération de 1 500 000 € à 2 700 000 €, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 et suivants de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence: Opération 2019104100 -Autorisation de Programme 191141BP

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

CP Exercices antérieurs : 17 644 €
CP Année 2022 : 600 000 €
CP Année 2023 : 2 082 356 €

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT